ASSOCIATION « A TOUT VENANT » - Houat.

Libre association pour l'information des résidents et semi-résidents, et l'accueil des futurs îliens.

Comme précédemment, l'Association communique aux adhérents et sympathisants les notes personnelles prises lors de la dernière réunion municipale, ainsi que les commentaires du Bureau.

CONSEIL MUNICIPAL – mercredi 09 juin 2010 – 13h30, salle communale.
(22ème conseil de la mandature).

- Membres du Conseil :
Monsieur Patrick LE FUR, Monsieur André LE GURUN, Monsieur Jean-Pierre LE GURUN, Madame Jeanne LE ROUX, Monsieur Jonathan SCOUARNEC sont absents non excusés.

- Intervenants invités : Monsieur Sylvain COQUEREL (urbaniste / Cabinet TEM « Territoires en mouvement »), Mesdames Agnès GOULHEN-LACROIX et Dominique PRIEUR (DDTM / Direction départementale des territoires et de la mer), et Madame Cécile PONTIER (BSH / Bretagne Sud Habitat).

- Auditeurs : présence de cinq résidents permanents.

Monsieur Luc LE GURUN, Maire de Houat, ouvre la séance du Conseil à 13h40.

L'objet du Conseil est de permettre aux représentants de la Préfecture / DDTM de faire lecture à la Municipalité et au Cabinet TEM du « porter à connaissance » inscrit à la procédure PLU. Et rien d'autre.

_____

En conséquence, ATV a entrepris les demandes utiles pour insérer ce document au site Internet de l'Association, ainsi qu'il a été fait dernièrement pour le Budget communal.

EN COMPLEMENT : les commentaires du Bureau de l'Association.

L'URBANISTE, MODE D'EMPLOI.

La mairie socialiste de l'île-d'Houat vient de retenir les services d'un urbaniste. Elle attend de lui qu'il rédige les items d'un Plan local d'urbanisme (PLU). Et d'emblée cet intervenant extérieur, Monsieur Loyal de l'occupation des sols, annonce sa méthode : ce sera la concertation. Ce pourquoi il arbore une belle panoplie constituée d'une boîte à idées (anonymes), d'ateliers créatifs, de réunions d'étapes et de conseils municipaux. Tout sera public … sauf l'essentiel qui demeurera discret : les réunions en commission et leurs procès-verbaux, lesquels ne seront communicables que dans trois ans [… à moins que l'Association ATV n'obtienne de la Commission d'accès aux documents administratifs qu'ils soient diffusés dès parution].

Cette simagrée donne l'envie de s'écrier : « Concertation – piège à con ».

En théorie il existe deux catégories de cabinets d'urbanisme. D'une part les Cabinets d'urbanisme (composés d'urbanistes qui font de l'urbanisme). D'autre part les Cabinets d'urbanisme (constitués en officines politiques qui font de la politique). Sincèrement il est bien trop tôt pour permettre d'avancer que « Territoires en mouvement » n'appartiendrait pas au bon genre. D'autant que cette Société civile, au capital de 6200 euros, a pignon sur rue et que sa Directrice générale est Madame Marion LE BERRE, qui n'est rien moins que Conseillère municipale à Vannes, ralliée à l'opposition socialiste conduite par Nicolas LE QUINTREC. Autant dire que Marion LE BERRE est à François GOULARD (Maire UMP de Vannes) ce que Bernard FAVOT est à Luc LE GURUN (Maire socialiste de Houat) : une « épine dans le pied ».

Quittons la politique, et revenons à l'urbanisme.

Elaborer un PLU, ce peut être – éventuellement – une machinerie électorale. Un urbaniste, quidam privé qui n'a pas la forte contrainte déontologique des professionnels constitués en Ordres, peut, à son appréciation, aller au plus vite en avalisant favorablement les demandes de certains (à privilégier) et être tenté de « donner satisfaction » en faisant barrage aux attentes de quelques autres (à contrecarrer). La simplicité technique d'un arrangement si peu coûteux [que nous ne verrons pas à Houat, car une population prévenue en vaut deux] est même de nature à permettre de dégager une marge commerciale en soutien au parti politique de référence. En effet, tous les Cabinets facturent leurs prestations selon une même palette de prix. Et si elle est formée de quelques vacataires, une petite structure, même moins disante, aura un net avantage bénéficiaire sur un concurrent de taille nationale de deux cents collaborateurs. Seule la fiabilité du résultat technique sera problématique. Quant au résultat politique, il est connu d'avance car il est voulu.

Décidément revenons à l'urbanisme.

La « concertation » est effectivement une méthode – parmi d'autres (dont l'étude réfléchie, par exemple) – pour élaborer un PLU. On la privilégie toutefois quand on veut faire cracher leur venin aux opposants. Farouches et agressifs en phases intermédiaires, ils sont rendus doux comme agneaux à l'étape finale, la seule pourtant qui mériterait leur intérêt.

Alors **prudence** ! on ne parle pas à l'urbaniste sans avoir compris le mode d'emploi.

Le mieux est de soigneusement noter tout ce qu'on peut apprendre des visées politiques et des pré-requis qui perceront forcément au cours des animations ludiques dédiées à l'information des Bonnes gens (ATV a son utilité en cela). Ne rien dire, ou le moins possible ; tout juste demander l'incontournable. Et bien sûr ne jamais dévoiler une objection majeure ou une argumentation construite, surtout si elle est juridique. La démonstration pertinente, c'est à l'enquête publique finale qu'elle fera mouche. Ou plus tard encore, au Mémoire introductif d'une demande d'annulation. En revanche il n'est pas trop tôt pour retenir son avocat et l'instruire régulièrement, comme certains l'ont déjà fait (un Cabinet d'avocats rennais est même venu à Houat à l'annonce du SCOT-1ère mouture pour mener son enquête in situ afin de se spécialiser localement).

Voir, écouter et ne pas parler. Avec un peu de pratique les insulaires devraient réussir l'exercice.

Car il faut bien comprendre qu'au cours des réunions préparatoires, l'urbaniste est le maître du jeu. A tout moment il peut durcir ou réorienter ses batteries contre les points forts qu'on lui oppose. Ce n'est qu'à partir de l'enquête publique qu'il devient vulnérable. Il doit la subir. Et il voit alors défiler tout le temps qui lui sera nécessaire pour refaire son travail … sous une autre Municipalité (pas socialiste) … qui choisira un autre Cabinet (d'urbanisme).

Merci donc pour votre visite. Et saluez bien Monsieur LE DRIAN si vous le croiseriez.

Le Secrétaire, Bernard FAVOT

La présente lettre est adressée à 276 correspondants, et postée à Vannes le mardi 15 juin 2010 à 11 heures.
Et la consultation du site Internet www.atoutvenant.fr est accessible de façon libre et gratuite.